

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Stéphanie McLellan, professeur agrégé (PRAG) d'anglais, est nommée coordinatrice pédagogique de la 3^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Article 2 :

Madame Stéphanie McLellan met en œuvre et coordonne la stratégie pédagogique déterminée par la Direction et le Conseil d'Administration de l'IEP au niveau de la 3^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Elle coordonne en lien avec les cheffes de services et l'équipe administrative de la scolarité et du service des Relations Internationales, sous la supervision du Directeur aux Formations, l'organisation de la scolarité et des études de la 3^{ème} année en mobilité sortante.

Elle est la première interlocutrice des étudiants pour toutes leurs demandes et questions individuelles :

- Questions sur les règlements (études, examens...) ;
- Conseils d'orientation ;
- Problèmes personnels (santé, handicap, famille, emploi étudiant, RPS, VSS...) ;
- Problèmes rencontrés avec d'autres étudiants ou avec des enseignants.

Elle travaille en synergie avec les gestionnaires de la scolarité en charge de la 3^{ème} année (mobilité sortante) pour faire remonter et suivre les dossiers étudiants sur les points précités ;

Elle rend régulièrement compte au Directeur aux Formations des échanges avec les étudiants et le conseille sur les choix d'organisation de l'année ;

Elle participe aux jurys semestriels de la 3^{ème} année ;

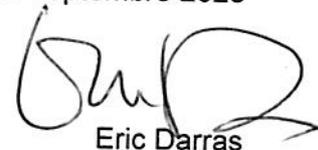
Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 28 septembre 2023



Eric Darras

Affiché le 29/09/2023

Mis en ligne sur l'intranet le 29/09/2023